

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS:** Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - M. Jean-Louis AMIAUD, , Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, M. Olivier LE GUYADER, , Mme Jacqueline BLAIN, M. Antoine SANTOS, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Bernadette MARTINEAU, M. Cyril DROUIN, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Laëtitia CAMUS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE  
Mme Sonia LAUTRU qui donne pouvoir à M. Gilbert ARRIVE  
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE  
M. Pascal BROCHARD

Date de la convocation : 6 juin 2022

M. Pascal CAILLE est nommé secrétaire de séance.

**N° : DELCM2022-06/07**

**OBJET : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES SUITE A L'EXAMEN DE LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.211-8 et L.243-6,

Considérant :

- Que la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a procédé à l'examen de la gestion de la communauté de communes pour les exercices 2017 et suivants,
- Que ce contrôle fait suite à une enquête nationale des juridictions financières sur l'intercommunalité,
- Qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives à la communauté de communes le 4 avril 2022,
- Que le rapport d'observations définitives, intégrant la réponse de la communauté de communes, a été communiqué à la Commune le 6 mai 2022,
- Que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire à la suite de l'examen de gestion qui a porté sur les exercices 2017 et suivants.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

  
LE MAIRE,  
Emilie DUPREY